

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze,  
Le six mai, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, SIMON, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

30 avril 2015

A l'exception de : Monsieur BEAUREPAIRE  
Madame SOBRAQUES-BRAYE a donné pouvoir à Monsieur DONNE,  
Madame PRUKOP a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES,  
Madame HUCHET a donné pouvoir à Madame LE PAPE,  
Monsieur CAZIN a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.

Date du  
Conseil Municipal

6 mai 2015

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LOILLIEUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents --- 28

Votants ----- 32

### 5/ CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) – DELIBERATION DE PRINCIPE – ADHESION A LA FEDERATION DES EPL – AUTORISATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

#### EXPOSÉ :

La Ville de Pornichet dispose aujourd'hui de deux outils dans le domaine du tourisme :

- La SEM Pornichet Evénements, gestionnaire du site de l'Hippodrome depuis 2011, orientée plus particulièrement vers le tourisme d'affaires qui contribue également à l'activité événementielle de la Ville.
- L'Office de Tourisme, classé en 1<sup>ère</sup> catégorie, sous statut associatif, qui assure les missions d'accueil, d'information, de commercialisation de l'offre touristique, de promotion de la destination et d'animation touristique de la station.

La Ville de Pornichet envisage de regrouper ces deux structures sous le statut d'une Société Publique Locale (SPL) à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les objectifs sont de gagner en lisibilité grâce à un seul acteur identifié dans le domaine du tourisme et de renforcer la cohérence de la stratégie de promotion visant à développer et à commercialiser une offre touristique à l'année.

Ce regroupement a également pour but de dynamiser le développement économique et touristique de la Commune, de favoriser la mise en réseau des acteurs du tourisme et de maîtriser les dépenses en regroupant les équipements et les services subventionnés par la Ville.

Dans un courrier du 11 mars dernier, Monsieur le Sous-Préfet a d'ailleurs appelé l'attention de la Ville sur l'équilibre économique précaire de l'actuelle SEM Pornichet Evénements, au vu de ses résultats annuels 2012-2013 et 2013-2014.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR

Dans ce contexte, la solution retenue par la Ville est donc de créer une nouvelle structure à partir du regroupement de la SEM Pornichet Evénements et de l'Office de Tourisme (OT) qui permettra notamment :

- d'avoir un seul acteur au service du développement touristique,
- de mutualiser des moyens entre les différentes structures, pérenniser et développer des synergies déjà existantes et faire des économies d'échelle (ex. administration, communication et commercialisation).

Les SPL sont des sociétés anonymes à capitaux 100% publics, contrairement aux Sociétés d'Économie Mixte (SEM) qui comportent au moins 15% d'actionnaires privés.

La SPL est un nouveau statut offert aux collectivités territoriales depuis la loi du 28 mai 2010 qui présente l'avantage de simplifier la relation contractuelle entre ce type de sociétés et les collectivités actionnaires.

Les SPL doivent comprendre au moins deux actionnaires. L'objectif de la Ville de Pornichet, futur actionnaire majoritaire, est de s'associer à l'ensemble des collectivités qui ont une compétence en matière de tourisme, afin de partager une vision du territoire et développer une stratégie de promotion touristique commune sur la presqu'île guérandaise et l'agglomération nazairienne.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de la constitution d'une SPL et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les démarches préalables à la constitution d'une Société publique locale (SPL).

#### DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1531-1, L1521-1 et suivants, L2121-29,

⇒Vu l'avis de la Commission finances en date du 28 avril 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

#### DECISION :

Le Conseil Municipal, par 25 votes pour, 6 abstentions (Monsieur BELLINOT, Madame CARNAC, Monsieur DUBOIS, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET et Madame BERTHELIER) et 1 contre (Monsieur CORNETI),

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de représenter la Commune pour étudier et finaliser la composition de l'actionnariat, notamment en recherchant la participation de collectivités territoriales pour élaborer les projets de statuts et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour aboutir à la constitution de la société publique locale envisagée.

- Prend note qu'il sera appelé à délibérer, le moment venu, pour approuver la constitution de la SPL : composition de l'actionnariat, capital, objet social, statuts, et pour approuver le contrat régissant les relations entre la SPL et la Commune de Pornichet.

- Autorise une pré-adhésion de la collectivité auprès de la Fédération des EPL (Entreprises Publiques Locales), afin de bénéficier de sa plate-forme de services, de ses réseaux d'échange et de son accompagnement juridique et technique pour la création de la SPL.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

